

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 5 décembre 2024

10h00, salle polyvalente de Mandagout

Membres présents : ANGELI Laurette, BEZZINA Fernande, LAURENT Stéphanie, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, CAUSSE Jean-Louis, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, POVREAU Joël, VALGALIER Régis, BORDARIER, Bernard, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, GAUBIAC Laurent, BOURDIN Patrick

Membres absents excusés : CAUMON Simone, DURAND Martine, JUTTEAU Françoise, AGRANIER Mary José, MACHECOURT Valérie, GRZYB Sabine, GIBERGUES Lætitia, ROSELET Chrystel, MARTIN Catherine, PALLIER Ghislain, CRUVEILLER Fabien, SEMENOFF Serge, AARAB Lméké, FOUGAIROLLE Michel, DREVON Nicolas, JAHANT Guy, CLAVEL Christian

Membres absents : ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, BURDIN Jean, RICO Cédric

Membres remplacés : BAILLY-CAMPREDON Isabelle remplace AARAB Lméké, POVREAU Joël remplace BURDIN Jean, CAUSSE Jean-Louis remplace PALLIER Ghislain, LAURENT Stéphanie remplace FOUGAIROLLE Michel, GAUBIAC Laurent remplace CLAVEL Christian

Procuration : JUTTEAU Françoise donne procuration à FAIDHERBE Lucas, CRUVEILLER Fabien donne procuration à JEAN Lionel, GIBERGUES Laetitia donne procuration à CONDOMINES Robert, DURAND Martine donne procuration à GRIEU Emmanuel

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 10h15.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie d'avoir fait le déplacement jusqu'à Mandagout pour cette séance délocalisée. Il remercie le maire de la commune, Emmanuel GRIEU, d'accueillir le SYMTOMA sur sa commune. Sans porter de jugement particulier, il exprime également son inquiétude après le renversement du gouvernement « Barnier » suite au vote, la veille, d'une motion de censure. Cette situation ouvre la voie à beaucoup d'incertitudes pour les semaines ou les mois à venir, notamment pour la gestion des collectivités. Puis, il passe au déroulé de la réunion.

Sollicité par le président, monsieur VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 5 juillet dernier. Aucune demande de modification n'est faite. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités du Président :

Bilans quantitatifs : le président demande au directeur, Philippe DESHONS, de dresser un bilan partiel des différentes quantités de déchets pour l'année en cours. Concernant les OM résiduelles (sacs noirs) et les Encombrants résiduels (bennes à tout-venant des déchèteries), les données montrent une baisse des tonnages mais elles restent insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés en début d'année : 10 000 tonnes pour les OMr et moins de 2 000 tonnes pour les Encombrants résiduels. Plus en détail, les OMr sont en baisse sur le Pays Viganais et Causses-Aigoual-Cévennes/TS. Elles se stabilisent pour Piémont Cévenol et augmentent sur

les Cévennes Gangeoises et Suménoises. Les Encombrants résiduels baissent à peu près partout mais pas assez vite.

Monsieur JEAN fait remarquer que l'objectif de 10 000 tonnes d'OMr risque d'être atteint en 2025.

Les quantités de « sacs jaunes » sont en légère augmentation sur le Pays Viganais et C-A-C/TS, en augmentation plus marquée en Piémont Cévenol, mais en diminution sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises. Une note particulièrement positive : la baisse du taux de refus qui passe de quasiment 25 % en 2023 à 22 % cette année.

Le verre est en baisse ; ce que constate également les collectivités voisines. Une diminution générale de consommation en serait la cause.

Côté déchèteries, il faut noter une forte baisse des déchets inertes qui peut être attribuée à une diminution du secteur du bâtiment couplée à la mise en place de la nouvelle filière REP PMCB à partir de juin dernier : 6 958 t de gravats pour les 10 premiers mois de 2024, à comparer aux 9 381 t de 2023.

En commentaire, le directeur précise que la mise en place de la REP PMCB est contrariée sur certaines parties du territoire où les négociants de matériaux appliquent leurs obligations légales à reculons. Par exemple, une fois remplies, ces gestionnaires « oublient » volontairement de demander leur enlèvement à l'opérateur de transport, et préfèrent renvoyer leur clientèle sur les déchèteries publiques.

Le Président ajoute qu'un courrier a été adressé à l'éco-organisme VALOBAT pour dénoncer ces agissements mais il n'y a pas eu de retour à ce jour.

A l'inverse, la déchèterie professionnelle de PAPREC à Liouc fonctionne très bien ainsi que le négociant CIFFREO de St Hippolyte. BIG MAT, toujours à St Hippolyte, vient aussi d'installer ses bennes de tri PMCB, ce qui devrait favoriser une diminution des apports sur la déchèterie voisine en 2025

Monsieur CANARD demande s'il est possible de faire une communication par rapport à l'attitude négative des enseignes qui s'en rendent responsables.

Monsieur FAIDHERBE explique qu'il n'est pas possible de les attaquer frontalement au risque de se voir attaquer au tribunal mais les usagers doivent continuer à déposer leurs déchets chez ces enseignes malgré les bennes pleines, quitte à les déposer au sol. En effet, il rappelle que ces entreprises encaissent l'éco-contribution lors de l'acte d'achat. En retour, les éco-organismes comme VALOBAT redistribuent cet argent à ces mêmes négociants en fonction des tonnages collectés. Ce n'est donc qu'une question de volonté et nullement d'argent.

Filière textile : une convention a été signée en 2023 avec GEBETEX sur la base d'un prix de reprise de 160 euros par tonne, mais la filière connaît de gros soucis depuis plusieurs mois et à la vue du contexte actuel, un avenant avec une reprise à 100 euros par tonne a été validé lors de la séance précédente. Grâce à cet avenant, le SYMTOMA est à l'abri d'une fermeture pure et simple du débouché ce qui n'est pas le cas d'autres collectivités pour lesquelles le prestataire a arrêté tout bonnement de collecter. La cause du marasme actuel provient de la « fast fashion » qui inonde le marché mondial, via la production asiatique. Le marché africain et est-européen de la seconde main se trouve submergé de vêtements de mauvaise qualité et parfois plus chers que les produits neufs. Résultats, certaines collectivités qui n'ont plus de solution remettent les textiles dans les OMr. Il y a bien un travail sur un recyclage chimique en Europe pour refaire un nouveau textile ou de nouveaux produits avec de l'ancien mais cela n'en est encore qu'au niveau du prototype.

Nouveaux locaux : le Président rappelle qu'un bâtiment et des bureaux sur La Cadière-et-Cambo ont été visités par les membres de l'exécutif, il a quelques mois. Le Président a fait une proposition pour ce bien mais le propriétaire n'est plus vendeur pour des raisons purement fiscales. Les recherches pour un nouveau terrain ou bâtiment repartent à zéro.

Broyeur à végétaux Jean Pain : l'entreprise BUXOR qui a vendu le matériel prévoit une nouvelle démonstration auprès de deux acheteurs potentiels en janvier prochain. Le Président

reste très attentif à la situation et maintient la procédure en cours. Il fera le maximum pour qu'une issue soit trouvée avant la fin de son mandat.

PAPREC : la DSP se terminant en 2030, le président a déjà commencé à travailler sur l'« après ». Paprec s'est montré éventuellement intéressé pour le maintien d'une activité sur ce site mais l'entreprise doit encore préciser sa vision. Une rencontre en janvier prochain devrait se dérouler à ce sujet avec les dirigeants locaux.

Aucune intervention n'étant demandée, le président passe à l'examen des projets de délibérations prévus à l'ordre du jour :

Projet de délibération n°1 : adhésion à l'association du Cercle National du Recyclage

Le président lit le rapport et explique que c'est une association qui défend les collectivités dans le domaine des déchets. Par exemple, le CNR a récemment aidé le service à comprendre la situation de la filière « pneus » dont les éco-organismes s'opposent plus ou moins à la future réglementation de 2025 qui va leur imposer de reprendre TOUS les pneus, qu'ils soient peints, déchiquetés ou même encore sur jante.

Monsieur JEAN demande si pour les pneus agricoles et professionnels cela va changer aussi.

Le directeur, Philippe DESHONS, répond que le futur règlement sera certainement plus souple qu'aujourd'hui pour les déchèteries mais il faut attendre la sortie officielle des décrets d'application. Par contre, il relève que ces pneus ont déjà leur propre filière de reprise chez les professionnels de la vente.

Monsieur FAIDHERBE ajoute que tous ces éco-organismes sont des représentants directs des « metteurs sur le marché » et les associations spécialisées comme AMORCE ou le CNR aident les collectivités à discuter avec eux, à armes égales.

A monsieur VIGNE qui demande si le CNR compte beaucoup d'adhérents, monsieur FAIDHERBE répond qu'il en a moins qu'AMORCE car le CNR ne s'occupe que des déchets alors qu'AMORCE officie aussi sur l'Énergie et l'Eau. Les deux font cependant partie des organismes consultés pour la mise en place et le suivi national des filières REP.

Le président demande si des membres sont intéressés pour représenter le syndicat mixte au CNR. Messieurs FAIDHERBE et CANARD se portent candidats.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délégué titulaire, représentant le SYMTOMA au CNR : Lucas FAIDHERBE – suppléant : Bruno CANARD

Projet de délibérations n°2 : prime d'intéressement à la performance collective des services

Le rapporteur, madame ANGELI, première vice-présidente, déléguée aux finances et aux ressources humaines, fait lecture du rapport.

Elle explique qu'il s'agit d'une prime qui sera attribuée annuellement en fonction des résultats atteints sur des missions définies initialement par le président. Ces objectifs sont listés dans le projet de délibération qui a été joint à la convocation et soumis et approuvé préalablement au CST du centre de gestion du Gard. Cela concerne tous les agents du SYMTOMA. Ils seront donc tous liés aux résultats de la même façon.

L'objectif de cette prime c'est qu'elle coûte moins cher que les gains de productivité obtenus.

Étant donné que la filière des vêtements entre dans le calcul de la future prime, madame

BAILLY-CAMPREDON se pose la question des sacs déposés au pied des colonnes à textiles. Que deviennent-ils ? Le directeur répond que s'ils sont restés à la pluie, leur contenu n'est malheureusement plus recyclable. Dans ce cas, ils rejoignent la filière des OMr.

Monsieur VALGALIER pense qu'il serait intéressant de mettre en place cette prime également dans les communautés de communes pour motiver les agents de collecte et de déchèterie.

Le Président approuve la remarque car le travail de ces agents est aujourd'hui devenu très technique et de plus en plus complexe. Par conséquent, leur motivation est devenue essentielle en cette période de réduction budgétaire.

Le coût total maximum de l'opération pour le syndicat mixte serait de 7 200 euros.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibération n°3 : évolution de la filière interne de conditionnement du PolyStyrène Expansé (PSE)

Monsieur FAIDHERBE, vice-président, délégué au tri et au recyclage, et rapporteur du sujet, rappelle qu'il s'agit d'une filière historique du SYMTOMA. Une petite presse avait été achetée initialement. Par la suite une presse plus grosse, achetée d'occasion, a été installée et un chargement de polystyrène est même parti en Chine, en 2011, dans une usine qui fabriquait des cadres photos. Malheureusement, cette presse arrive aujourd'hui en fin de vie. La proposition qui est faite aux délégués est d'arrêter progressivement la compaction du polystyrène avec ce matériel vieillissant pour passer à la mise en sacs du produit brut donc sans compaction. La filière, représenté par l'éco-organisme VALORPLAST, viendrait alors collecter les sacs de volume d'1 m³ à partir de 20 sacs stockés. La recette serait moindre : 55€/t en 2025 au lieu de 600€/t actuellement. Mais cela éviterait l'investissement d'une nouvelle machine tout en libérant du temps aux agents.

Pour l'instant tant que la presse fonctionne, les services continueront à l'utiliser jusqu'au remplissage d'un camion complet. Au delà, la mise en sacs serait privilégiée. Pour information, les agents compactent l'équivalent de 30 bennes de 30m³ de PSE par an.

En déchèteries, rien ne changerait. Le SYMTOMA continuerait à collecter les bennes ou les sacs. L'ensemble serait centralisé aux ateliers de St Hippolyte sauf peut-être sur les déchèteries de Molières-Cavaillac et St Sauveur-Camprieu qui disposent de suffisamment de place pour stocker directement les 20 sacs minimum.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibération n°4 : remboursement de factures « communication » à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Monsieur GRIEU, vice-président délégué à la communication, et rapporteur du sujet, lit le rapport et explique qu'il est logique de rembourser la communauté de communes du Piémont Cévenol pour l'édition de ses flyers annonçant le démarrage de la filière « déchets du bâtiment ». Cet adhérent a seulement devancé de quelques semaines le SYMTOMA pour cette opération de communication qui est conforme aux consignes développées par les services du syndicat mixte.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

(Monsieur JEAN, au nom de la communauté de communes du Piémont Cévenol, remercie les membres présents pour l'unanimité des votes en faveur de cette délibération.)

Questions diverses :

Premiers bilans de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)

Monsieur VALGALIER, vice-président délégué à l'optimisation des déchèteries, présente avec l'appui du directeur, Philippe DESHONS, les premiers résultats de la mise en place de la REP PMCB sur le territoire du SYMTOMA.

L'exemple du bois est mis en avant : il y a une benne « multi REP - Bois » dans les 8 déchèteries. Cela implique que tous les déchets de bois soient déposés dans une même benne, à charge pour les éco-organismes concernés de se répartir les dépenses et les soutiens à la collectivité, en fonction des quantités respectives déterminées préalablement. Seules les palettes et les cagettes en bois doivent être traitées ailleurs mais cette situation particulière et contraignante pour les gardiens devrait s'arrêter en 2025. Côté financier, c'est une benne qui ne coûte plus rien au SYMTOMA. Concrètement, en 2023, il a fallu dépenser 72 962 euros en frais de transport et 56 684 euros en frais de traitement. Pour 2024, seuls 29 839 euros pour les transports et 25 488 pour le traitement seront dépensés ; ce qui correspond aux frais imputés à ces prestations depuis le 1^{er} janvier jusqu'à la mise en place de la filière REP, le 1^{er} juin suivant. Depuis, il n'y a plus aucune dépense pour le SYMTOMA. Et pour le prochain budget en 2025 il n'y aura aucun frais à inscrire sur cette ligne. Il y aura même une recette estimée à 20 euros par tonne de bois traité.

(11h30 : monsieur CAUSSE quitte la réunion...)

La filière « plâtre » emprunte le même cheminement que la filière « bois » avec des dépenses 2024 qui seront diminuées de moitié environ par rapport à celles de 2023, et une recette du même ordre.

Par contre, la filière « encombrants résiduels » aurait du être impactée plus fortement par la mise en place de la filière PMCB que ce que montrent les résultats mensuels de 2024. Les quantités ne baissent pas suffisamment au regard de l'objectif des 2 000 tonnes annuelles maximum prévues en début d'année. Constats visuels à l'appui, il y a encore trop de déchets dans ces bennes qui pourraient rentrer des filières agréés mais qui continuent à passer entre les mailles des gardiens. Il est donc à prévoir que le bilan financier de cette catégorie ne sera pas conforme aux prévisions du BP à l'heure du CA 2024.

Des bilans « matières » par déchèteries, contrastés

Les graphiques présentés par monsieur VALGALIER permettent de comparer sur 2 ans trois flux pris en exemple : les encombrants résiduels, les pneus et les batteries, sous le prisme des ratios par habitant et par déchèterie. Selon ces critères, de fortes disparités apparaissent. A l'évidence, le rôle des gardiens s'avère primordial pour obtenir les meilleurs résultats de tri. Et accessoirement, la quasi absence de batteries sur la déchèterie de St Hippolyte par rapport à tous les autres sites traduit un dysfonctionnement local de la filière.

TGAP :

La réglementation nationale a imposé dès 2015 une diminution de 50% des tonnages enfouis entre 2010 et 2025. En application de cette obligation faite aux collectivités, une surtaxe TGAP de 5 euros par tonne sera créée dès l'année prochaine pour toutes les quantités d'OMr enfouies au-delà de la quantité respectant l'obligation de 2015. L'incidence pour le SYMTOMA pour le prochain budget primitif, c'est de prévoir a minima une augmentation de 59 175 euros supplémentaires avec une prévision annuelle de 10 600 tonnes d'OMr, ou 142 335 euro avec une prévision annuelle de 11 000 tonnes d'OMr.

En marge de cette sur-taxe, madame ANGELI et monsieur FAIDHERBE tiennent à évoquer le débat qui a eu lieu tout récemment entre l'État, les éco-organismes « emballages » et les représentants des collectivités à propos d'un projet de malus à appliquer aux collectivités ayant de mauvaises performances de tri. Si ce projet a été mis à l'arrêt à ce jour, il faut rester sur ses gardes pour la suite car, sur certains territoires français, ce malus pouvait

réduire à zéro le montant des soutiens. Pour le SYMTOMA, ça n'aurait pas été forcément le cas vu les bons résultats de tri mais comme le calcul restait encore à affiner, nul ne sait vraiment ce qu'il en serait ressorti. La vigilance reste donc de mise. Pour éviter toute approximation dans cette approche par « performance », il est même convenu par l'assemblée qu'il serait opportun de réaliser en 2025 des caractérisations de sacs d'OMr intégrant la part des bio-déchets, en plus de celles réalisées régulièrement pour les sacs « jaunes », et même de caractériser les bennes d'encombrants résiduels.

Caractérisations du sac « jaune » :

A la vue des résultats décevants des dernières caractérisations, la demande générale porte sur un effort répété de communication auprès de la population pour que les messages passent durablement.

Madame LAURENT, par exemple, fait remarquer qu'aujourd'hui personne ne fait bien le tri autour d'elle, parce que les messages deviennent complexes : qu'est-ce qui est recyclable, bio-dégradable ? Faut-il laver les pots de yaourts ? Faut-il séparer les différents constituants des « bags in box » ? Etc. Il est donc essentiel de beaucoup communiquer sur les consignes de tri tant aussi bien au niveau communal qu'à celui du SYMTOMA.

Le président COMPAN et monsieur FAIDHERBE rappellent cependant que les consignes sont reprises sur tous les sacs « jaunes » et le site Internet du SYMTOMA. Il faut inciter les habitants à s'y référer.

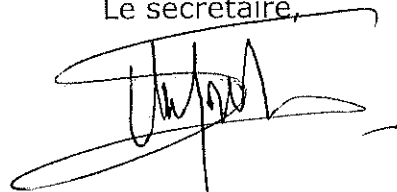
Et concernant les prochaines caractérisations du sac « jaune » au centre de tri de Lansargues, les dates seront envoyées à tous les délégués afin que ceux qui le souhaitent puissent y participer aux côtés des agents du SYMTOMA.

ENTENTE gardoise pour la gestion des déchets :

Madame ANGELI, également vice-présidente de cette structure départementale, rend compte du contenu de la dernière réunion qui s'est tenue en novembre dernier à Alès, sous la présidence du président d'Alès Agglomération, Christophe RIVENQ. Elle rappelle que l'objectif principal est de trouver pour ces adhérents une solution de traitement « pas loin et pas chère ». Dans ce cadre, Lionel JEAN en est devenu le vice-président chargé de la communication et elle-même est chargée d'animer la commission sur les bio-déchets. Face à l'ampleur de la tâche et les coûts de traitement toujours plus élevés, il a été convenu de préparer une première campagne de communication à l'échelle du département sous l'angle de la réduction des bio-déchets encore trop présents dans les sacs d'OMr.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le Président lève la séance à 12h15.

Le secrétaire,



Régis VALGALIER